



Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PAR COURRIEL

Le 4 septembre 2015

N/Réf: 2004 36193

Objet : Demande d'accès concernant :
Le 1156 et le 1160, route 133 à Saint-Jean-sur-Richelieu
(lot 3 613 721 du cadastre du Québec)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 14 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. fiche technique des terrains contaminés # 5901, 14 janvier 2004 (2 pages);
2. certificat d'autorisation, 15 août 2006 (2 pages);
3. rapport d'inspection, 16 juin 2006 (4 pages);
4. avis d'infraction, 28 avril 2006 (2 pages);
5. rapport d'inspection, 4 avril 2006 (8 pages);
6. avis d'infraction, 16 septembre 2003 (2 pages);
7. rapport d'inspection, 9 septembre 2003 (3 pages);
8. rapport d'inspection, 22 janvier 2003 (3 pages);
9. certificat d'autorisation, 15 février 1994 (2 pages);
10. avis d'infraction, 3 février 1993 (2 pages);
11. rapport d'inspection, 2 février 1993 (8 pages);
12. rapport d'inspection (6 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès

de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (3)

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 5901

NO LIEU : X2013523

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Soleno inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Soleno inc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

326198 - Fab. de tous les autres produits en plastique

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

1160, autoroute de la Vallée-des-Forts
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)

MUNICIPALITÉ

Saint-Jean-sur-Richelieu

MRC

Le Haut-Richelieu

CODE POSTAL

J2X 4B6

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

3613721

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,2936

LONGITUDE : -73,2249

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

1156, route 133

MUNICIPALITÉ

Saint-Jean-sur-Richelieu

CODE POSTAL

J2X 4B8

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX	55	35	90
TRAITÉS / EXCAVÉS	55	35	90
RÉSIDUELS (*)	0	0	0

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= A

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

MONTÉRÉGIE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 5901

NO LIEU : X2013523

ANCIEN NO GTC :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2004

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2004

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2002
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

Élimination dans un D.M.S.

Traitement biologique

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Leduc, Gilles

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

DATE DE CRÉATION : 2004-01-12

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2004-01-14

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2015-09-02

Longueuil, le 15 août 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Soleno inc.
315 Macdonald, suite 250
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3

N/Réf. : 7610-16-01-0414802
400338134

Objet : Augmentation de la capacité de production d'une usine de
fabrication de drains agricoles

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 6 juillet 2006 et reçue le 7 juillet dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Fabrication de drains agricoles à un taux maximal de :

- 50 000 m/j de tuyaux de drainage;
- 11 000 m/j de tuyaux de ponceau.

Ces activités seront réalisées à l'usine située sur les lots 230-1, 230-2, 231-69 et 231-72 du cadastre de la paroisse de Saint-Athanase, dont l'adresse civique est le 1160, route 133 à Saint-Jean-sur-Richelieu dans la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

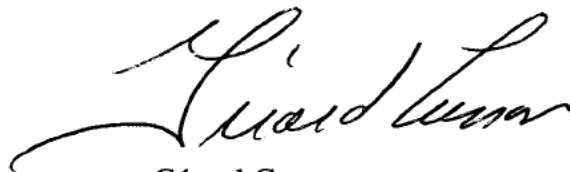
Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 6 juillet 2006, signée par Jean-Pierre Duval, Directeur de projets, concernant la demande d'autorisation pour un agrandissement, 1 p. et 1 annexe.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



GC/JL/jl

Gérard Cusson
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie par intérim

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

CERTIFIÉ

Longueuil, le 28 avril 2006

AVIS D'INFRACTION

Soleno inc.
1160, route 133
C.P. 837, succ. Iberville
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 4J5

N/Réf. : 7610-16-01-0414800
400303668

Objet : Exploitation d'une usine de fabrication de drains agricoles et entreposage de
matières dangereuses résiduelles non conforme au 1160 route 133 à Iberville

Madame,
Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 4 avril 2006 par deux fonctionnaires dûment autorisés de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi et au règlement :

1. Non-respect des conditions stipulées au certificat d'autorisation émis le 15 février 1994, dû à l'augmentation des heures d'opérations, à l'augmentation du taux de production et à la présence de MDR générées par vos activités;
 - *Loi sur la qualité de l'environnement*
article 123.1
2. Entreposage non conforme de matières dangereuses résiduelles (2 barils d'acide chlorhydrique et contenants contaminés) à l'extérieur sans être sous abri ou dans un conteneur;
 - *Règlement sur les matières dangereuses résiduelles*
article 44

...2

Direction régionale
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958

Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088



3. Conteneurs de matières dangereuses résiduelles (2 barils d'acide chlorhydrique) dont l'identification est incomplète et sans date d'entreposage;
. article 46
4. Présence de drain (réseau d'égout pluvial) près de l'aire d'entreposage extérieur de matières dangereuses résiduelles (2 barils d'acide chlorhydrique);
. article 35

Nous vous demandons donc immédiatement de procéder aux correctifs nécessaires.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Danièle Poulin au (450) 928-7607, poste 350.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

RS/DP/dp


Robert Séguin
Chef d'équipe



CERTIFIÉ

Le 16 septembre 2003

AVIS D'INFRACTION

Soleno S.P.D. inc.
C.P. 147
Saint-Athanase (Québec)
J2X 4J5

N/Réf. : 7610-10-16-0414800

Objet : Gestion et élimination de matières dangereuses résiduelles
au 1160, Route 133 à Saint-Athanase

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 9 septembre 2003 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation au règlement :

1. Aire d'entreposage de matières dangereuses résiduelles non aménagée de manière à pouvoir contenir les fuites ou déversements;
 - Règlement sur les matières dangereuses;
 - . Article 33.

2. Élimination d'une matière dangereuse résiduelle, en l'occurrence des absorbants contaminés, dans un lieu non autorisé;
 - Règlement sur les matières dangereuses;
 - . Article 11.

...2



AVIS D'INFRACTION

-2-

N/Réf. : 7610-16-01-0414800

Le 16 septembre 2003

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous envoyer un plan de correctifs au plus tard le 2^e octobre 2003.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M^{me} Iris Diaz au (450) 928-7607, poste 242.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Chef de division contrôle

RS/ID/lt

Robert Séguin



POSTE CERTIFIÉE

Longueuil, le 3 février 1993

AVIS D'INFRACTION

Soléno - S.P.D. inc.
1160, route 133, C. P. 147
Saint-Athanase (Québec)
J2X 4J5

À l'attention de Monsieur Alain Poirier, président

N/Dossier: G-7610-16-01-0414800

Objet : Opération de l'usine sans
certificat d'autorisation

Mesdames,
Messieurs,

Suite à l'inspection effectuée le 2 février 1993 par une fonctionnaire dûment autorisée de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction suivante :

Vous opérez votre usine sans détenir de certificat d'autorisation de notre ministère.

Vous contrenez donc à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), article 22.

Nous vous demandons donc de nous soumettre dans les plus brefs délais votre demande de certificat d'autorisation.

201, place Charles-Lemoine
Bureau 2,05, 2^e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Téléphone: (514) 646-1434
Télécopieur: (514) 646-2683

77, rue Principale, bureau RC 16
Granby (Québec)
J2G 9B3
Téléphone: (514) 372-1063
Télécopieur: (514) 372-4812

Bureau régional de Valleyfield
4, rue Saint-Laurent
Boîte postale 280
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6S 4V6
Téléphone: (514) 377-9131



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Dossier: G-7610-16-01-0414800

Le 3 février 1993

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Yves Bergeron au (514) 646-1434.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.


ANDRÉ LABBÉ
Directeur régional adjoint
Service industriel

AL/SG/jf

- p.j. • Article 22 de la Loi
sur la qualité de l'environnement
• Formulaire de demande de
certificat d'autorisation